

tenir compte de l'avis de nos alliés et des intérêts de l'Alliance elle-même. Le député en conviendra sûrement. Nous accordons notre appui sympathique à l'établissement d'une zone dénucléarisée dans d'autres parties du monde mais, comme je l'ai déjà dit à la Chambre en réponse à une question, nous tenons à ce que soient remplies certaines conditions que nous jugeons essentielles.

La présente session de l'Assemblée semble se dérouler dans une atmosphère de calme. J'entends par là qu'il y a moins de tension entre le bloc communiste et le monde libre, ce qui supprime un obstacle trop fréquent aux mesures constructives que le monde peut prendre. Cette bonne entente dans un secteur a rouvert une autre plaie tout aussi grave, savoir les relations raciales qui sont devenues un des principaux éléments de la situation internationale. Les États africains, cela va de soi, sont agités devant l'échec de leurs efforts persistants auprès des Nations Unies et des organismes spécialisés pour susciter un changement assez notable dans la ligne de conduite de l'Afrique du Sud et du Portugal. Ces questions et d'autres questions touchant le colonialisme et la discrimination raciale tiennent la vedette dans les débats de l'Assemblée. Les buts et les objectifs que cherchent à atteindre les délégués africains reçoivent l'appui de presque tous les membres; mais il plane suffisamment de doutes sur certaines des mesures proposées pour atteindre les buts souhaités.

Le Canada a constamment préconisé, sous le régime du gouvernement actuel, du gouvernement précédent et du gouvernement antérieur, que l'appartenance aux Nations Unies ait un caractère universel, et voilà fondamentalement la raison pour laquelle nous nous opposons à toute tentative d'expulsion d'un membre des Nations Unies. L'Afrique du Sud et le Portugal sont devenus la cible de pareilles tentatives, mais les tentatives pourraient se généraliser bien davantage. On trouve dans l'organisme d'autres États membres dont la ligne de conduite est tout aussi répressive et tout aussi discriminatoire que les programmes malencontreux et répugnants que suivent aujourd'hui ces deux pays. Dans tous les cas, nous croyons que pareilles lignes de conduite seront plus susceptibles de modification si les Nations Unies les surveillent étroitement que si les États intéressés sont expulsés. En outre, nous croyons que toutes les mesures semblables, qui se conforment strictement à la lettre de la charte des Nations Unies pourraient, à moins d'être soigneusement observées, créer une situation qui aurait des répercussions lointaines et fâcheuses pour les Nations Unies

[L'hon. M. Martin.]

elles-mêmes. Le gouvernement a montré clairement...

M. le président: Je regrette de devoir interrompre le ministre. Consent-on à ce qu'il continue?

Des voix: Qu'il continue!

L'hon. M. Martin: Je remercie le comité, car j'aimerais, en cette occasion, formuler une déclaration aussi prudente et aussi générale que possible, pour exposer la position que prennent le ministère des Affaires extérieures et le gouvernement, à l'heure présente.

J'ai clairement défini l'attitude du Canada, ainsi que sa ferme volonté et son désir de voir les Nations Unies raffermies par tous les moyens possibles, surtout en ce qui a trait aux moyens dont elles disposent de s'occuper d'opérations destinées à assurer la paix. Nous avons exhorté les autres pays membres à suivre l'exemple de pays comme le Canada, les pays scandinaves et maintenant les Pays-Bas qui ont pris des mesures pour que leurs forces armées nationales soient prêtes à répondre à des appels d'urgence des Nations Unies.

Nous avons préconisé l'institution, au sein du secrétariat, d'une équipe compacte de planification militaire pour assister le secrétaire général dans la direction d'opérations destinées à assurer la paix qui nécessitent un personnel et de l'équipement militaires. Nous avons offert de partager avec d'autres gouvernements l'expérience que nous avons acquise, grâce à notre ample et active participation à des opérations de paix, depuis de nombreuses années, au sein des Nations Unies et par suite des accords de Genève de 1954, par la participation du Canada à trois commissions de surveillance internationales au Vietnam, au Cambodge et au Laos. Dans la recommandation visant à faire participer activement les Nations Unies à certains travaux en dehors de leurs propres cadres, grâce à certains pays intéressés, nous voyons une possibilité d'appuyer l'idée d'une force mondiale de la paix, et dans la recommandation visant à améliorer le secrétariat, nous voyons la possibilité de former un personnel en vue d'opérations militaires des Nations Unies. Dans cette optique et dans certains autres contextes, nous examinons soigneusement comment ces améliorations pourraient être réalisées.

Un aspect important du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix a trait au financement de ces opérations dictées par les circonstances et en particulier des opérations au Congo et au Moyen-Orient. Comme tous les membres de cette Chambre, nous éprouvons beaucoup d'inquiétude, ces derniers